



DEMANDE DE RACCORDEMENT D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES



NOM DU PROJET :

TÉLÉPHONE fixe: mobile

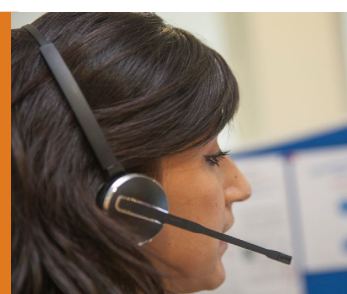
COMMUNE du chantier :

Date :

Signature :

EDF REUNION – Accueil Travaux Raccordement
4 Rue Eliard Laude
LE PORT 97420
sei-reunion-raccordement@edf.fr

Accueil téléphonique de 8h à 12h au : **0262.42.81.60**



Renseignements à fournir **OBLIGATOIREMENT** afin d'instruire votre dossier

Votre dossier doit être complet
pour prise en compte

Le Demandeur :

C'est l'entité qui entreprend l'aménagement d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Le demandeur est un professionnel :

Raison Sociale :

N° de SIRET :

Téléphones : Fixe : Mobile :

E-mail :

Adresse de correspondance :
.....

Le demandeur est une administration :

Nom : E-mail :

Vous avez la possibilité de mandater un professionnel appelé « tiers habilité » afin de réaliser votre projet (E-mail obligatoire pour vous informer du suivi dossier).

Souhaitez-vous mandater un tiers habilité : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : merci de compléter le document page suivante concernant le « tiers habilité ».

Le demandeur est un particulier :

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail :

Téléphones : Fixe : Mobile :

Adresse de correspondance :
.....

Vous avez la possibilité de mandater un professionnel appelé « tiers habilité » afin de réaliser votre projet (E-mail obligatoire pour vous informer du suivi dossier).

En tant que particulier, souhaitez-vous mandater un tiers habilité : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : merci de compléter le document page suivante concernant le « tiers habilité ».

Adresse du chantier :
.....

Renseignements à fournir **OBLIGATOIREMENT** afin d'instruire votre dossier

Votre dossier doit être complet
pour prise en compte

Tiers habilité :

Il s'agit d'un professionnel inscrit au registre des commerces, choisi par le demandeur pour effectuer tout ou partie des démarches de raccordement auprès d'EDF REUNION.

Je soussigné(e), le(a) demandeur (se)

M. ou Mme.

Habilite la société

Pour le chantier

A agir au nom et pour le compte du demandeur, à savoir :

- Signer la proposition de raccordement du présent projet
- Procéder aux règlements financiers relatifs au raccordement
- Recevoir la délégation de maîtrise d'ouvrage

(Dans ce cas, l'interlocuteur d'EDF devient le mandataire)

L'Interlocuteur :

Raison sociale :

N° de SIRET :

Téléphones : Bureau : Mobile :

Adresse de correspondance :
.....

Date :

Signature du demandeur

Signature du tiers habilité

Renseignements à fournir **OBLIGATOIREMENT** afin d'instruire votre dossier

Votre dossier doit être complet
pour prise en compte

Interlocuteur technique (électricien, architecte...)

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Qualité :

Téléphones : Fixe : Mobile :

E-mail :

Adresse:.....
.....

Le projet :

Le projet nécessite-t-il un permis de construire ?

☐ Oui Joindre une copie de l'arrêté accordant le permis de construire

☐ Non Joindre l'autorisation du syndicat de copropriété ou du propriétaire de la parcelle

IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET

Adresse précise du projet :
.....
.....

Code postal : Commune :

Références cadastrales :

Section :Parcelles :

Renseignements à fournir **OBLIGATOIREMENT** afin d'instruire votre dossier

Votre dossier doit être complet
pour prise en compte

Description détaillée du projet :

Le demandeur ou le tiers habilité établit ici la synthèse de l'ensemble des éléments de son dossier de raccordement.

Date souhaitée de livraison du projet :

Recharge de véhicules électriques en copropriété : ☐ Oui ☐ Non

☐ Création d'infrastructure collective alimentée en aval de nouveau(x) compteur(s) électrique(s) dédié(s)

Nombre de compteurs à installer : ☐ Un ☐ Deux

☐ Création d'une infrastructure collective constituée d'une colonne électrique alimentant des compteurs individuels pour chaque borne de recharge

Nombre de compteurs à installer :

☐ Chiffre estimatif pour chacune des deux solutions précédentes

Points de charge accessibles au public¹ : ☐ Oui ☐ Non

Puissance du projet A RACCORDER :kva

¹ Selon le guide SEQUELEC GP 13, point de recharge ouvert au public : un point de recharge, exploité par un opérateur public ou privé, auquel les utilisateurs ont accès de façon non discriminatoire. L'accès non discriminatoire n'interdit pas d'imposer certaines conditions en termes d'autorisation, d'authentification, d'utilisation et de paiement.

Est notamment considéré comme un point de recharge ouvert au public :

- un point de recharge dont l'emplacement de stationnement est physiquement accessible au public, y compris moyennant une autorisation ou le paiement d'un droit d'accès ;
- un point de recharge rattaché à un système de voitures partagées et accessible à des tiers, y compris moyennant le paiement du service de la recharge.

N'est pas considéré comme un point de recharge ouvert au public :

- un point de recharge installé dans un bâtiment d'habitation privé ou dans une dépendance d'un bâtiment d'habitation privé et exclusivement réservé aux résidents ;
- un point de recharge affecté exclusivement à la recharge des véhicules en service au sein d'une même entité et installé dans une enceinte dépendant de cette entité ;
- un point de recharge installé dans un atelier de maintenance ou de réparation non accessible au public.

Documents à fournir **OBLIGATOIREMENT** à la réalisation de votre dossier :

Votre dossier doit être complet pour prise en compte

Documents constitutifs d'une demande de raccordement :

- Le présent document
(Complété et signé)
- un RIB original signé par le titulaire
- Pour les clients professionnels il est demandé un extrait KBIS de moins de 3 mois
- L'autorisation d'urbanisme moins de 5 ans ou l'autorisation du syndicat de copropriété ou du propriétaire de la parcelle
(Permis accordé ou autorisation de la Mairie avec titre de propriété pour un bâti existant au nom du demandeur)
- Un plan de situation
(Échelle 1/25 000^{ème} ou 1/10 000^{ème} avec localisation)
- Un plan de cadastre
(Échelle 1/2 000^{ème} ou 1/1000^{ème} avec l'identification des parcelles concernées)
- Un plan de masse
(Échelle 1 / 200^{ème} ou 1 / 500^{ème} avec l'emplacement souhaité du coffret)
- Des photos
(Vue d'ensemble du projet : coté voie publique et réseau EDF le plus proche)
- Le Bilan de puissance (exprimé en KVA).



Quel document ?

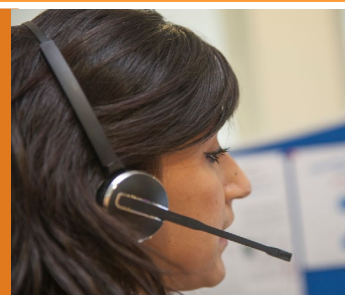
Autorisation.....
Plan de masse.....
Plan cadastral.....
CONSUEL.....
Bilan de Puissance

À qui demander ?

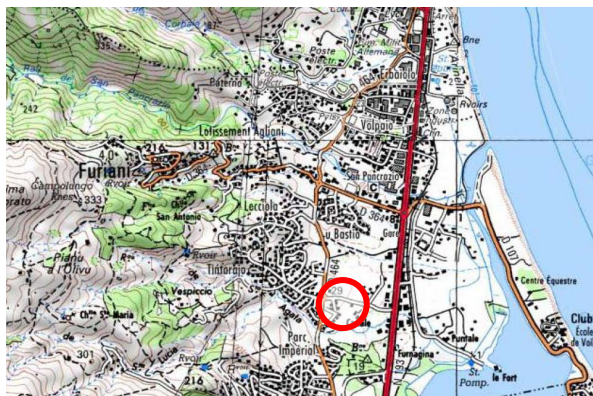
•Mairie
•Architecte
•Cadastre.gouv
•CONSUEL de la Réunion
•Electricien ou Maître d'oeuvre

EDF REUNION – Accueil Travaux Raccordement
4 Rue Eliard Laude
LE PORT 97420
sei-reunion-raccordement@edf.fr

Accueil téléphonique de 8h à 12h au : **0262.42.81.60**



Plans de localisation de la parcelle

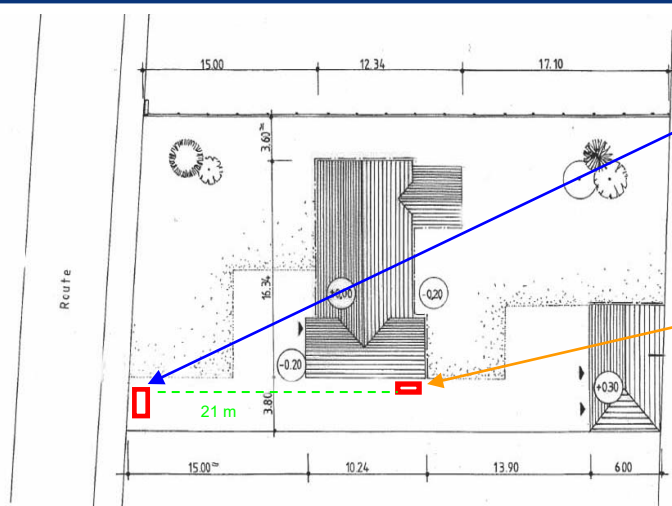


Plan de situation



Plan de cadastre

Plan de masse



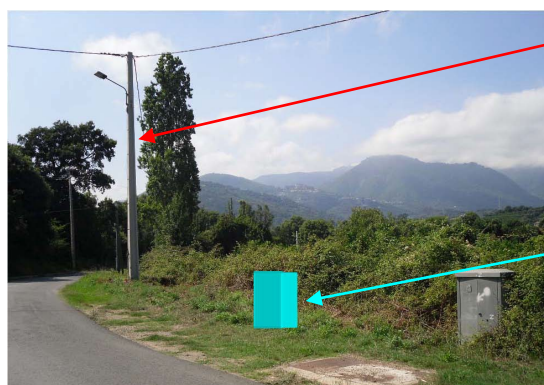
Indiquer l'emplacement souhaité en limite de la parcelle du coffret de coupure

Indiquer l'emplacement du compteur/disjoncteur ou de la gaine technique ou du local technique

Ainsi que le tracé reliant ces équipements.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé lors de la visite sur place.

Photos

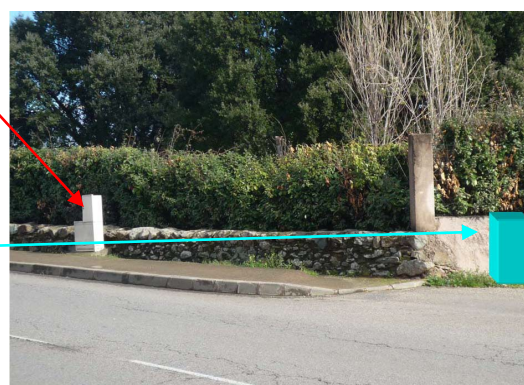


Exemple 1

Poteau existant

Coffret existant

Emplacement souhaité du coffret



Exemple 2



Les étapes clés de votre raccordement au réseau de distribution public d'Électricité

1

Réaliser votre demande de raccordement sur ce formulaire à adresser à sei-reunion-raccordement@edf.fr

Adresse : 4 Rue Eliard Laude LE PORT 97420.

2

Après étude et validation de votre demande de raccordement, un courrier d'accusé de réception vous sera envoyé vous informant des coordonnées de votre interlocuteur qui vous transmettra un devis.

3

Expédier votre **règlement et l'acceptation** à l'adresse indiquée sur votre devis.

4

Contact :

Dans les jours qui suivent la réception de votre paiement, vous serez contacté par un chargé d'affaires.

5

Travaux EDF :

Dès l'obtention des autorisations administratives, nous lancerons les travaux nécessaires à la réalisation de votre chantier. Les délais sont de 12 à 28 semaines selon le type d'ouvrage à construire.

6

La mise en service est soumise à une dernière étape :

- Paiement de la facture
- Remise des « Certificats de Conformité » de vos installations intérieures.

Des informations techniques sont disponibles aux adresses suivantes :

Documentation technique SEQUELEC :

IRVE : <https://www.enedis.fr/media/2203/download>

Organisme de certification : <http://www.consuel.com>